ARRETE MUNICIPAL N° 79.26

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION SUR LA ROUTE DE SAVOIE ET LA ROUTE DES FRASSES

Le Maire de la Commune de La Chapelle d'Abondance,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande en date du 23 novembre 2026 de l'entreprise Eurovia représentée par M. DELEVAUX Jean-Jacques située 197, rue de la Dent d'Oche , ZI des Genevrilles 74500 PUBLIER ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers sur la route de Savoie et de la route des Frasses , pendant les travaux de réparation de tampon pour le compte de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) (réfection périphérique d'enrobés autour de tampon CCPEVA : démolition autour du tampon, réfection en enrobés à chaud et remise en circulation) ;

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent de réglementer temporairement la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des personnels intervenant sur le chantier ;

ARRÊTE

Article 1 - Réglementation temporaire de la circulation

Du **23 novembre 2026 au 22 décembre 2026**, la circulation sera réglementée sur la route de Savoie et la route des Frasses.

La circulation sera alternée manuellement dans les deux sens de circualtion.

Article 2 - Signalisation

La signalisation temporaire nécessaire à la réglementation de la circulation et à la sécurité du chantier sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise Eurovia représentée par M. DELEVAUX Jean-Jacques située 197, rue de la Dent d'Oche , ZI des Genevrilles 74500 PUBLIER .

Elle devra être conforme à la réglementation en vigueur et adaptée à l'avancement du chantier.

Le chantier et l'alternat devront être signalés de manière suffisamment visible et sécurisée, de jour comme de nuit.

Article 3 – Sécurité

L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers, des riverains et du personnel intervenant sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

Elle devra notamment veiller au maintien permanent de la signalisation et des dispositifs de sécurité nécessaires.

Article 4 – Remise en état

À l'issue des travaux, l'entreprise devra procéder à l'enlèvement de la signalisation et des installations de chantier et remettre les lieux dans leur état initial.

Article 5 - Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché conformément à la règlementation en vigueur.

Article 6 - Exécution :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- L'entreprise Eurovia représentée par M. DELEVAUX Jean-Jacques située 197, rue de la Dent d'Oche , ZI des Genevrilles 74500 PUBLIER.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance.

Fait à La Chapelle-D'Abondance, le **23 novembre 2026**.

Mairie de La Chapelle d'Abondance
Haute-Savoie (74360)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ

Copie sera adressée au SDIS74 – groupement du Chablais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : DELEVAUX Prénom : Jean-Jacques
Dénomination : EUROVIA AMPHION Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 4 5 0 7 0 0 6 9 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : eurovia-amphion-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D22 - Route de Savoie
Code postal 7 4 3 6 0 Localité : LA CHAPELLE D ABONDANCE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : réfection périphérique d'enrobés autour de tampon CCPEVA : démolition autour du tampon, réfection en enrobés à chaud et remise en circulation
TRAVAUX sur l'ensemble de la commune voir pièce jointe pour l'arrêté
N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :
Date prévue de début des travaux : 2 3 1 1 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 2 3 1 1 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

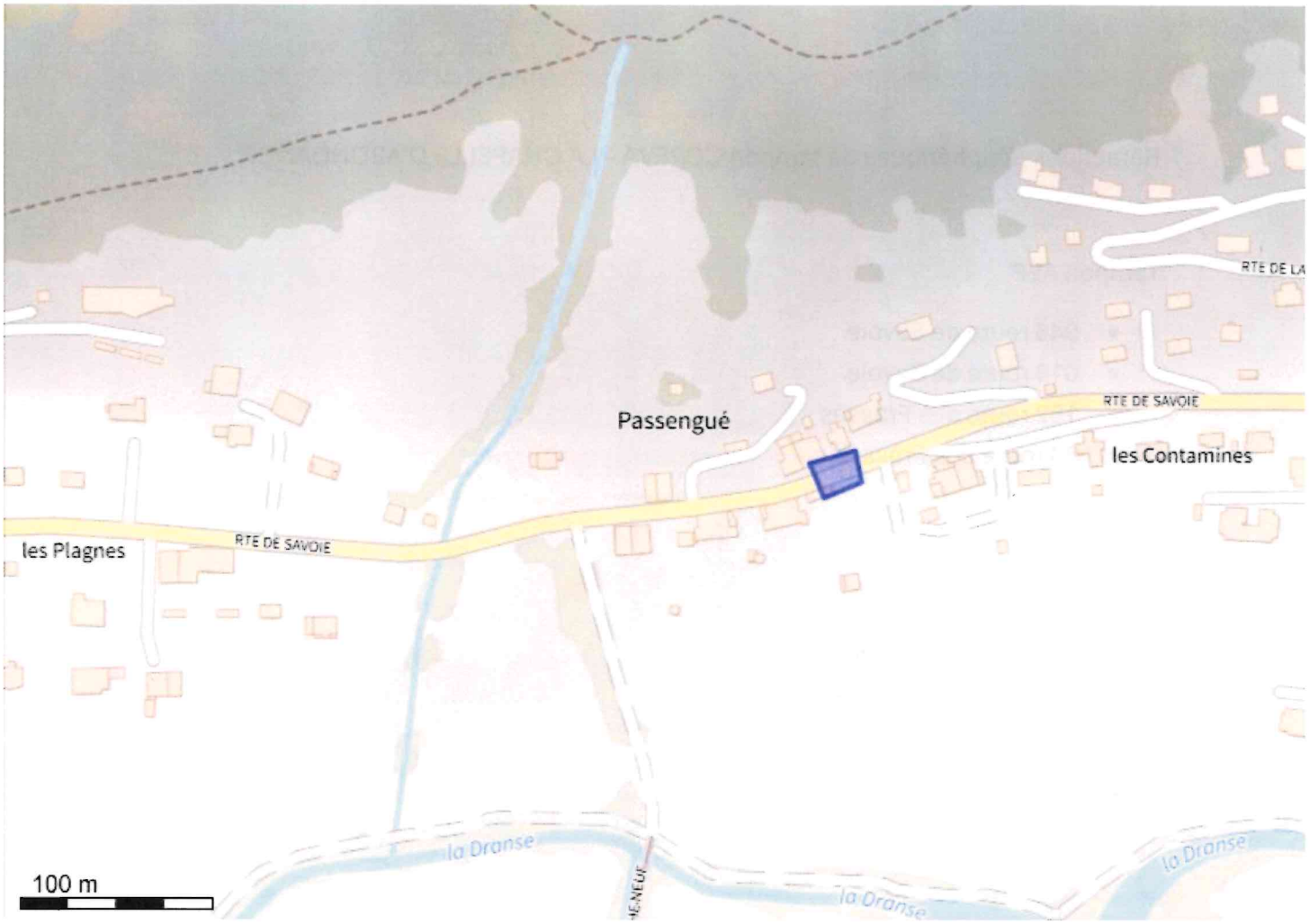
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 18 11 2026

Nom : DELEVAUX Prénom : Jean-Jacques Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.77565826,46.29536504 6.77575482,46.29520196 6.77601231,46.29527609
6.7759694,46.29542435 6.77565826,46.29536504</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(46.295365 6.775658);(46.295202 6.775755);(46.295276 6.776012);(46.295424 6.775969);(46.295365 6.775658);

Réfections périphériques de tampon CCPEVA – LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Tampon AEP

- 946 route de Savoie
- 616 route de Savoie
- 152 route des Frasses
- 83 route des Frasses

Tampon EU

- 455 Route de Savoie
- 21 route des Frasses
- 83 route des Frasses
- 127 route des Frasses

Accueil

De: DELEVAUX Jean-Jacques <jean-jacques.delevaux@eurovia.com>
Envoyé: lundi 23 novembre 2026 09:28
À: Accueil
Objet: demande d'arreté
Pièces jointes: DA_803734212.pdf

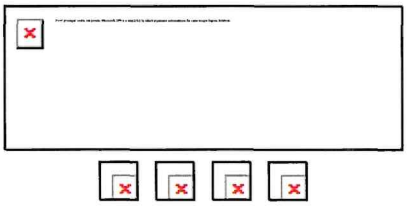
Bonjour,

Comme suite à notre échange, ci-joint le document original de demande d'arrêté.

Il y a bien la liste de l'ensemble des tampons sur lesquels on m'a demandé d'intervenir.

Par contre, et information qui m'a été faite après coup, certains tampons nécessitent plus qu'une simple reprise de l'entourage : si besoin, j'aurai besoin de mettre en place un alternat par panneaux ou feux le temps de la prise du béton.
Je vous laisse prendre en compte ce besoin dans l'arrêté et vous remercie ;

Bonne réception.



Jean-Jacques DELEVAUX
Ingénieur Travaux | Eurovia Alpes - Annecy - Evian - Thonon (secteur)
T. +33 4 50 70 06 90 - P. +33 6 19 56 67 21
EUROVIA ALPES
197, rue de la Dent d'Oche ZI des Genevrilles
74500 Publier - France
www.eurovia.fr